



NORMES GÉNÉRALES DE PRÉPARATION DES BOIS ET ÉQUIVALENCES - 2011 CHARLEVOIX ET CÔTE-NORD

Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec, 5185, rue Rideau, Québec, Qc, G2E 5S2 (Téléphone : 418 872-0770, Fax : 418 872-7099, Site Internet : www.spfrq.qc.ca)

USINE	LONGUEUR	DIAMÈTRES minimal et maximal sous écorce	PRINCIPALES NORMES	PRIX PROVISOIRE NET AU CHEMIN Prélevés et transport enlevés
-------	----------	--	--------------------	--

SAPIN-ÉPINETTES

KRUGER- WAYAGAMACK Trois-Rivières	46 à 48 pouces Billes inférieures à 48 pouces seront mesurées en fonction de leur longueur réelle.	3 à 24 pouces	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Maximum 5 % de pins, pruche et mélèze ◆ Maximum 5 % de bois défectueux (carie, pourriture, fourches, bois mort, etc.) 	28,28 \$/m ³ apparent (102,50 \$/corde) À compter du 1 ^{er} avril 2011
--------------------------------------	--	---------------	--	---

Voyage moyen sapin-épinettes (4 pieds) = 62 m ³ apparents (17 cordes)	Revenu moyen net = 1 785 \$
--	-----------------------------

TREMBLE ET PEUPLIERS (Charlevoix seulement)

PRODUITS FORESTIERS ARBEC (division Panneaux) Saint-Georges-de-Champlain	93 pouces (+ ou - 2 pouces) Bois en longueur	4 pouces à 22 pouces	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Maximum 10 % de peuplier baumier ◆ Possibilité de livrer des voyages contenant jusqu'à 100 % de peuplier baumier avec un accord préalable sur les heures de réception 	32,00 \$/m ³ solide (93 pouces) (voir tableau des facteurs utilisés en 2011) 29,00 \$/m ³ solide (bois en longueur)
--	---	----------------------	--	--

Voyage moyen de tremble et peupliers pèse 35 000 kg = 35 m ³ solides (facteur de 1000 kg par m ³ solides du 1 ^{er} mai au 3 décembre 2011)	Revenu moyen net (93 pouces) = 1 120 \$ Revenu moyen net (bois en longueur) = 1 015 \$
---	---

VERSO PAPER Jay (Maine)	93 pouces (+ ou - 3 pouces)	5 à 16 pouces	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Tous les peupliers sont acceptés ◆ Nœuds bien rasés (maximum 2 nœuds par bille) ◆ Courbure maximale de 2 pouces par bille ◆ 50% maximum de carie par bille ◆ Bois fraîchement coupé (30 jours et moins) ◆ Évasement de la bille de souche (max 1 pouce) 	29,09 \$/tonne impériale verte
----------------------------	-----------------------------	---------------	--	--------------------------------

Voyage moyen de tremble et peupliers pèse 38,50 tonnes impériales vertes	Revenu moyen net = 1 120 \$
--	-----------------------------

TABLEAU DES FACTEURS UTILISÉS EN 2011 POUR LE BOIS LIVRÉ CHEZ P.F. ARBEC (* Chaque voyage échantillonné sera payé selon le facteur réel obtenu)	
PÉRIODE	PEUPLIERS (*) (kg/m ³ solide)
1 ^{er} janvier au 30 avril	1100
1 ^{er} mai au 3 décembre	1000
4 décembre au 31 décembre	1050
NOTE : Lors de refus de chargement par les acheteurs, les conditions suivantes s'appliquent : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour le bois trop long : 100 % des coûts de transport au frais du producteur ➤ Pour le bois trop vieux : 50 % des coûts de transport au frais du producteur 	

DISPOSITION POUR LES BOIS LOCALISÉS À PLUS DE 3 KILOMÈTRES						
Lorsque le bois d'un producteur est empilé à plus de 3 kilomètres d'un chemin public et que le transporteur en fait la demande écrite au Syndicat sur sa demande de paiement, celui-ci retient au producteur les montants suivants et les versent au transporteur : <table style="width: 100%; border: none;"> <tbody> <tr> <td style="width: 50%;">0 à 3 kilomètres</td> <td>Aucun frais</td> </tr> <tr> <td>3 à 6 kilomètres</td> <td>0,27 \$ le mètre cube apparent (ou son équivalent dans les autres unités de mesure)</td> </tr> <tr> <td>6 kilomètres et plus</td> <td>0,14 \$ le mètre cube apparent (ou son équivalent) par tranche de 3 kilomètres supplémentaires</td> </tr> </tbody> </table>	0 à 3 kilomètres	Aucun frais	3 à 6 kilomètres	0,27 \$ le mètre cube apparent (ou son équivalent dans les autres unités de mesure)	6 kilomètres et plus	0,14 \$ le mètre cube apparent (ou son équivalent) par tranche de 3 kilomètres supplémentaires
0 à 3 kilomètres	Aucun frais					
3 à 6 kilomètres	0,27 \$ le mètre cube apparent (ou son équivalent dans les autres unités de mesure)					
6 kilomètres et plus	0,14 \$ le mètre cube apparent (ou son équivalent) par tranche de 3 kilomètres supplémentaires					

NOTE : Document valide en date du 1^{er} avril 2011 et sujet à changement